

RAPPORT PROSPECTIF

Coworking, état des lieux dans le Canton de Neuchâtel et perspectives

Le 5 novembre 2015

Floriane Mamie

Anne Vuilleumier



Espace de coworking à Morez

Table des matières

1. Introduction	2
2. Qu'est-ce que le coworking?	3
2.1. Les ingrédients du succès	3
2.2. À qui s'adresse le concept?	4
2.3. Les éléments nécessaires au fonctionnement d'un espace de coworking.....	4
2.4. Pourquoi cette forme de travail se développe-t-elle?	5
3. Télétravail et visions politiques	8
3.1. Le télétravail et l'alliance des villes et des régions	8
3.2. Le télétravail et le projet de Mobilité Neuchâtel 2030	9
3.3. Le télétravail, un canton, un espace	10
4. État des lieux du Coworking	10
4.1. Quelques exemples en Suisse romande	10
4.2. Réseau de coworking à Genève.....	11
4.3. Morez (France) : Espace de coworking en espace rural	12
4.4 Dans le Canton de Neuchâtel.....	14
4.5 Analyse SWOT du coworking dans le Canton de Neuchâtel.....	16
5. Recommandations et pistes de réflexion	16
5.1 Pour favoriser le concept dans le Canton de Neuchâtel	16
5.2. Mise en place: mise en réseau des acteurs – coordination.....	17
6. Conclusion	18
7. Références	19
7.1 Revue de presse.....	20

1. Introduction

La capacité des gens à se mouvoir, autrement dit la mobilité est au centre de la société moderne. L'augmentation croissante des flux est porteuse d'opportunités mais engendre également de nombreux problèmes. En effet, l'utilisation massive des transports individuels dans des espaces urbains, qui n'ont pas été prévus pour de tels flux, pose des **problèmes de congestion** des axes importants et **détériorer la qualité de vie** des pendulaires et des riverains. De manière plus globale, la mobilité dans ses différents modes a tendance à se concentrer aux mêmes endroits et aux mêmes heures, notamment en raison des besoins de l'économie et du monde du travail. La tendance est donc à la valorisation et rentabilisation des infrastructures existantes plutôt qu'à la construction de nouvelles infrastructures car la réalisation de grandes infrastructures (routes de contournement, augmentation de la cadence et capacité des transports publics, aménagements pour la mobilité douce) est extrêmement coûteuse et, dans les budgets des collectivités publiques limités, ces projets onéreux ont du mal à se justifier. Ainsi, de manière globale, en Suisse, la réalisation de grandes infrastructures de mobilité est incertaine et longue à mettre en œuvre. Il devient donc urgent, de trouver des solutions, alternatives aux grandes infrastructures de transports et, complémentaires entre elles pour mieux gérer les mobilités des citoyens et citoyennes.

Dans ce sens, le projet de Mobilité Neuchâtel 2030 du Conseil d'Etat, s'axe sur la complémentarité entre les différents modes de transport, à savoir les routes, le rail et la mobilité douce. Ceci va entièrement dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie et de mobilité des citoyens et citoyennes. Mais parallèlement à ces considérations à l'échelle des infrastructures de mobilité, il convient de considérer également le fait que les déplacements sont des actes socialement ancrés et que certaines solutions se situent au niveau des causes des déplacements.

Parallèlement aux problèmes de mobilité, le territoire a tendance à se morceler avec une concentration des activités dans les centres urbains. Avec le risque que les espaces péri-urbains et ruraux soient de plus en plus cantonnés à la résidence et l'agriculture. Ce qui, d'une part, renforce la nécessité des déplacements et d'autre part, provoque des problèmes réels de maintien des services de proximité et notamment des commerces dans les espaces hors des agglomérations.

Le présent document, dans une démarche prospective, vise à démontrer en quoi le travail à distance et les formes de télétravail en général, mis pour des raisons de simplification, sous le terme coworking, peuvent être des réponses aux problématiques de mobilités et notamment d'engorgement des infrastructures routières et ferroviaires aux heures de pointe.

En effet, les déplacements liés à la profession représentent une part importante de la mobilité et ceux-ci ont la spécificité de se concentrer dans les mêmes endroits, aux mêmes heures. Ainsi ce rapport, creuse la piste d'une évolution du monde du travail vers plus de flexibilité au niveau des lieux, pour répondre aux problèmes de mobilité. Autrement dit, l'objectif est de saisir, dans quelle mesure, l'économie et plus précisément le monde du travail peut évoluer vers une amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes.

Au-delà de l'approche en termes de mobilités, les avantages d'une évolution du monde du travail sont également considérés à travers la stratégie de l'Alliance des villes et des régions. En effet, la notion de télétravail peut également être vue comme une manière de redynamiser certains territoires ruraux, ou à vocation principalement résidentielle en y relocalisant des actifs.

Concrètement, ce rapport étudie la possibilité d'étendre les espaces de coworking dans le Canton de Neuchâtel à la fois dans l'agglomération et dans les autres régions. Pour ce faire, la situation des espaces actuels de coworking est mise en évidence, afin de comprendre, au mieux, quels sont les éléments à prendre en compte en vue du développement de tels espaces. Dans la perspective de mettre en œuvre ces différentes réflexions, le rapport conclut sur des recommandations propres au contexte local.

2. Qu'est-ce que le coworking?

Le télétravail est défini ainsi dans la loi : "forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat ou d'une relation d'emploi, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière" (Guyot Unger, 2012). Le coworking est une tendance relativement récente et ce nouveau modèle de travail a connu un essor ces dernières années grâce à l'informatisation du travail et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ces nouveaux supports comme les Smartphones et les ordinateurs portables permettent aux travailleurs et travailleuses de se détacher matériellement d'une place de travail spécifique, étant donné que l'intégralité de leurs dossiers se trouvent dans leurs ordinateurs portables. Cela les rend plus enclins à travailler dans différents endroits. Ce qui permet la naissance d'une nouvelle génération de travailleurs, nomades et flexibles.

Le coworking consiste en un espace réunissant différents travailleurs indépendants ou œuvrant pour des entreprises différentes. Cet espace peut fortement varier, de par sa taille et par son utilisation selon les cas. En général, les utilisateurs paient l'espace à l'heure ou en forfait. Le lieu de travail offre, selon les cas, le wifi, des postes de travail, en open space ou en bureau fermé, des salles de réunion, un ou plusieurs espaces détente avec cafétéria et parfois des distractions. L'aménagement est souvent simple et évolue au fil du temps selon les besoins des utilisateurs. L'esprit du coworking est de proposer un espace informel, à faible coût, confortable, agréable et convivial. Le coworking ne définit pas seulement un lieu partagé mais également une communauté qui partage des idées et des valeurs communes ce qui permet de créer des synergies. Il peut dans certains cas prendre une forme hybride et se lier à des infrastructures déjà existantes (entreprises ou institutions publiques), c'est le cas, de certains centres de coworking sur des campus américains, par exemple.

Le coworking permet en majorité à des indépendants mais également à d'autres travailleurs de disposer d'un environnement de travail proche de chez eux répondant à leurs besoins logistiques et de contact humain. Ces lieux sont, en général, mis en place par des particuliers qui y trouvent, eux-mêmes, une utilité. Il existe également des réseaux de coworking, ce qui signifie que la même organisation propose plusieurs espaces. En offrant une location de bureau coworking avec des prix à la carte et de façon personnalisée, ce système offre aux travailleurs une alternative au pendularisme traditionnel.

2.1. Les ingrédients du succès

Le succès du lieu dépend, en majeure partie du dynamisme des utilisateurs et des organisateurs.

Parfois, l'espace est dédié à un domaine professionnel particulier, ce qui permet d'organiser des conférences ou des rencontres sur des thèmes spécifiques et utiles aux utilisateurs.

C'est pourquoi, les projets, sous l'impulsion d'un groupe aux intérêts communs ont de plus grandes chances de succès que lorsque des sociétés de location de bureaux, par exemple, se lancent sur le créneau. L'ambiance générale du lieu et la convivialité semblent être des éléments notoires de la réussite d'un projet de coworking.

Il est également important de définir un public cible pour lequel il faut impérativement cerner les besoins: quelle sera la part d'espaces calmes destinés au travail personnel et celle d'espaces de rencontres permettant des discussions parfois animées? Il est, ainsi, fréquent qu'un groupe embryonnaire ayant des intérêts communs préexistants, soit à l'origine d'un projet de coworking. Il est, par la suite, tout à fait envisageable d'y greffer des personnes actives dans d'autres domaines, pouvant apporter des connaissances supplémentaires et diverses. Les espaces de coworking sont souvent animés par un organisateur, ce qui assure la bonne marche du lieu et son dynamisme. Il peut, par exemple, organiser des conférences ou des séances de coaching autour de thèmes transversaux, afin de partager l'expérience de chacun. Son travail de liaison entre les différents utilisateurs est fortement appuyé par les réseaux sociaux. La dimension technologique n'est pas à négliger pour la bonne marche d'un espace de coworking. Elle permet la communication, l'organisation et l'animation entre les participants.

2.2. À qui s'adresse le concept?

Ce concept s'adresse, par exemple, aux créateurs d'entreprises, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi, télétravailleurs, chercheurs, start-upers, et artistes en mal d'un lieu de travail et d'échanges. Les utilisateurs sont, pour la plupart des indépendants mais il se peut aussi que de petites entreprises louent pour leurs employés des places dans des espaces de coworking, ce qui permet aux employés de pratiquer du télétravail ailleurs que depuis leur domicile. Globalement, le modèle peine à séduire les plus grandes entreprises qui préfèrent proposer le télétravail classique à leurs employés comme nouvelle forme de travail.

2.3. Les éléments nécessaires au fonctionnement d'un espace de coworking

L'illustration ci-contre représente les différents besoins nécessaires au fonctionnement d'un espace de coworking. Il est donc important de relever qu'un certain nombre d'éléments de base sont nécessaires à l'établissement d'un espace de coworking. En effet, les besoins de base correspondent à l'environnement matériel (internet, équipements, salle de réunion) nécessaire au fonctionnement de base d'un espace de coworking. Ces différents besoins peuvent bien évidemment changer en fonction du public cible de l'espace de coworking. Néanmoins, la salle de réunion/conférence semble être l'un des éléments nécessaires afin d'une part de créer un espace commun qui puisse servir de support pour les activités "internes" de l'espace (formations, ateliers, etc.) et d'autre part d'attirer de potentiels nouveaux utilisateurs de l'espace de coworking en proposant un espace de séance/conférence.

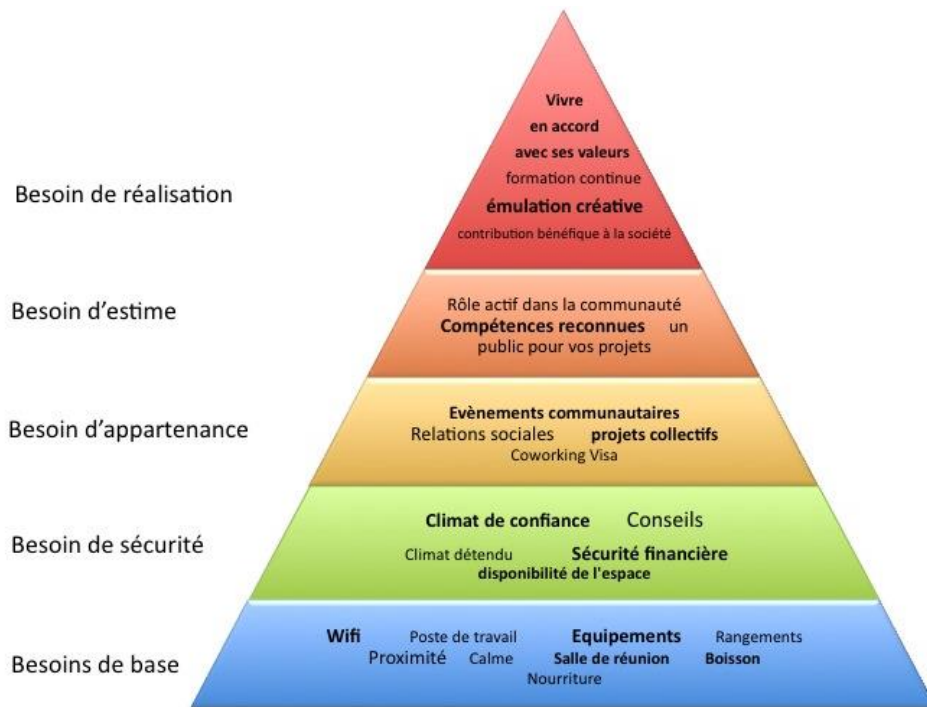


Figure 1: La pyramide de Maslow adaptée au Coworking (<http://www.mutinerie.org/>)

D'un point de vue de la localisation, les espaces de coworking devraient être placés à proximité des transports publics ainsi qu'à proximité d'un parking (idéalement non payant). Un autre avantage résiderait également dans la présence de commerces et de restaurants dans les environs.

2.4. Pourquoi cette forme de travail se développe-t-elle?

L'expansion récente et importante du télétravail et plus précisément du coworking est expliquée par le fait que cette forme de travail présente différents avantages. Dans ce rapport, nous différencions les avantages pour les individus, pour les entreprises et pour les collectivités. Actuellement, nous constatons que ce sont davantage les bénéfices pour les individus qui sont mis en avant, ainsi les principales formes de coworking sont le fruit d'initiatives individuelles de travailleurs qui y trouvent leur compte. Les exemples de collectivités publiques qui s'intéressent aux avantages du coworking ou du télétravail pour l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité sont, pour l'instant, rares. En résumé, nous allons développer, ci-après, après un aperçu des avantages pour les individus, les entreprises et les collectivités.



Figure: Avantages du télétravail (Cowlico 2013)

2.4.1. Avantages pour les individus

Les principaux avantages du coworking (et de manière plus générale, du télétravail) pour les utilisateurs sont multiples et divers.

- **Le prix de la place de travail** est moindre que pour la location d'un bureau traditionnel dans lequel les travailleurs se trouvent seuls, et particulièrement pour ceux qui travaillent à mi-temps ou qui sont souvent en déplacement et n'ont que peu d'heures de présence au bureau.
- L'espace de coworking est également un lieu d'échanges, ce qui permet de travailler dans une **ambiance agréable** mais également de pouvoir **nouer des liens sur le plan professionnel**, pour des personnes qui avaient, autrefois, peu de contacts avec d'autres collaborateurs.
- En plus de permettre l'échange et parfois, l'innovation, l'espace de coworking représente également **une plateforme d'emploi**, puisque les utilisateurs s'entraident, collaborent, se stimulent et partagent leurs motivations et créativité.
- Dans les coworking situés en espace urbain, le lieu permet aux utilisateurs d'avoir "pignon sur rue" et d'y **rencontrer des partenaires ou des clients** dans un lieu centré et accessible (si places de parc ou proximité des TP).
- Tous **les problèmes de logistiques**, tels que, le nettoyage ou l'assistance technique sont compris dans les prestations.
- Un autre facteur important est la possibilité d'une **flexibilité spatiale et temporelle**, puisque le travailleur peut décider de travailler depuis chez lui ou depuis l'espace de coworking.
- Le mode de travail rendu possible par le coworking permet une meilleure **conciliation entre la vie professionnelle et privée**, ce qui participe à une amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, les principaux utilisateurs actuels des espaces de coworking sont principalement des indépendants dont la profession nécessite une mode de travail plutôt nomade. De plus, pour des raisons d'emplacements et de manne d'utilisateurs, le coworking est un phénomène principalement urbain. Cet état de fait existe parce que les espaces de coworking sont le fruit d'initiatives individuelles, ce qui explique que leur emplacement réponde à un objectif rationnel de centralité. Cependant, avec un input des collectivités publiques, cette forme de travail pourrait également se développer dans des espaces plus diversifiés et ainsi apporter ses avantages également dans des zones moins urbaines. Ce développement pourrait également être envisagé pour des entreprises.

2.4.2. Avantages pour les entreprises

Les acteurs économiques sont globalement favorables au développement des formes de télétravail, à l'image du secrétariat d'Etat à l'économie (SECO – portail PME) ou encore de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) qui souligne, (Repères, n°169) les nombreux avantages du télétravail pour l'intérêt général, pour l'employé mais également pour les employeurs, parmi lesquels figurent:

- une augmentation de la productivité et de la flexibilité des employés
- un management plus efficient basé sur le résultat
- un atout pour le recrutement
- une alternative au temps partiel

- des économies dans le poste de la location de bureau et du matériel de bureau

Le télétravail, quelle que soit la sorte, permet donc, dans une certaine mesure, d'accroître la productivité des travailleurs, spécifiquement dans le domaine du travail du savoir. En effet, la diminution du stress lié aux déplacements, les interruptions de travail causées par la présence de nombreux collègues et le temps gagné avec la famille représenteraient des facteurs importants dans l'augmentation de la motivation, de la concentration, de la créativité et donc de la productivité des travailleurs (Gassman 2011).

Un deuxième avantage des formes de travail flexibles réside dans la réduction des coûts par employés, pour les entreprises. Cette réduction serait considérable, puisque, selon le rapport du télétravail d'Economie Suisse, "l'instauration d'un jour de télétravail permettrait de réduire jusqu'à 30% les coûts par poste de travail" (2012). Comme l'évoque Economie Suisse (2012), ce potentiel est encore utilisé de manière très insuffisante en suisse, cela pourrait notamment contribuer à lutter contre le franc fort et à réduire les coûts, tout en améliorant les conditions de travail des employés. Ainsi, le coworking en proposant des espaces de travail proche des collaborateurs, contribue à faire progresser la Suisse sur les plans économique, écologique et social.

Dans ce cadre, on peut encore ajouter des avantages pour l'économie propres au coworking, comme la stimulation de l'entreprenariat et de l'innovation. Ces éléments sont repris dans le chapitre suivant consacré aux avantages pour les collectivités.

Conscientes de ses avantages, certaines entreprises favorisent ouvertement le télétravail. C'est le cas, par exemple, de Microsoft ou, dans le contexte neuchâtelois, Ecodev. Ces entreprises qui œuvrent dans des domaines spécifiques permettant une délocalisation du travail, encouragent le télétravail notamment pour permettre à ses employés de bénéficier des avantages cités au chapitre précédent mais également parce qu'elles y trouvent leur compte, notamment en termes d'accroissement de la productivité.

Dans le monde, plusieurs entreprises créent leurs propres espaces de coworking, tels que Google à Londres ou la SNCF en France, mais en Suisse cela ne se fait pas encore en raison de la méconnaissance de ces espaces et des avantages (diminution du temps passé dans les transports, environnement de travail plus sain) qu'ils peuvent fournir.

2.4.3. Avantages pour les collectivités publiques

Les collectivités peuvent aussi tirer des bénéfices des espaces de coworking et notamment les espaces ruraux, qui peuvent, par ce biais, voir la population résidente passer davantage de temps sur leur territoire et ainsi utiliser les services mis à disposition. De ce fait, des retombées économiques favorables pour les commerçants et restaurateurs se trouvant à proximité des lieux de coworking sont perceptibles (EconomieSuisse 2012).

Le coworking peut apporter ses avantages aux habitants des espaces ruraux car, en plus des éléments cités ci-dessus, un espace de travail proche de chez eux leur permettrait également d'éviter la pénibilité des trajets vers les zones centres. En plus de cette prestation à la population que pourraient offrir les collectivités publiques des espaces non-centraux, le développement d'une telle forme de travail présente de nombreux avantages pour ces territoires et ses organismes; cela dynamise l'entreprenariat et l'innovation en espace rural et notamment, la création ou le renforcement de pôles d'innovation.

Les territoires se voient ainsi dynamisés par la présence de tels endroits, puisque d'une part, la présence d'entrepreneurs du domaine tertiaire crée un centre économique attractif et

d'autre part, les commerces alentours profitent de cette manne de clientèle potentielle. L'une des pistes serait, dans ce sens, de coupler la mise en place d'espaces de coworking à certains services de proximité (commerces, restaurants, bureaux de poste etc...).

Le modèle du coworking est relativement nouveau. Ainsi, l'intérêt des espaces ruraux pour les avantages qu'il présente pour l'ensemble du territoire, l'est d'autant plus, ce qui signifie que les bilans n'ont pas encore pu être réellement tirés des quelques exemples existants. Nous avons particulièrement retenu un exemple de lieu de coworking en espace rural. Il s'agit d'un espace en France voisine, dans le Haut-Jura, à Morez. Cette structure fait partie du réseau La Cordée et a ouvert ses portes au début de l'année 2014. Elle a fait suite à une étude menée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le bureau d'études Ocalia. La création de tels espaces permet de redynamiser et valoriser certains territoires et aux habitants de rester dans leurs régions lorsqu'ils se rendent au travail.

3. Télétravail et visions politiques

En offrant de la flexibilité, des augmentations de rentabilité et une redynamisation du territoire, le télétravail et les espaces de coworking s'insèrent dans le contexte et les stratégies politiques actuelles. En effet, que ce soit dans le vaste projet de territoire suisse, dans l'Alliance des villes et des régions ou dans le projet de Mobilité 2030 du Canton de Neuchâtel, le télétravail répond à diverses mesures de ces stratégies.

3.1. Le télétravail et l'alliance des villes et des régions

Sur la base de la conception directrice cantonale de 2004, une stratégie pour le Canton de Neuchâtel a été mise en place et est, entre autres, de mettre en œuvre l'Alliance des Villes et des Régions. Ce principe prône la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux et considère qu'avec l'évolution des modes de vie, les deux espaces se confondent et que les différentes activités des citoyens et citoyennes de loisir, de travail, d'habitat et d'achats sont de plus en plus éclatés sur le territoire. Cette stratégie implique une importante collaboration et concertation entre les régions et les agglomérations sur des thèmes spécifiques.

Le domaine des trajets domicile-travail est au cœur des interrelations entre les différents espaces à vocation résidentielle et économique. En effet, le fait de travailler et d'habiter dans des espaces différents devient une norme et cela engendre un accroissement conséquent des déplacements, ce qui provoque des nuisances déjà évoquées. Le télétravail et le coworking qui sont des alternatives aux trajets domicile-travail s'ancrent dans la stratégie d'Alliance des Villes et des Régions. Cela permet, entre autre, d'agir sur les nuisances occasionnées par les flux de pendulaires vers les espaces urbains (engorgement du trafic aux heures de pointe, pollution de l'air, bruit, stationnement urbain) et de redynamiser les espaces à vocation résidentielle en y relocalisant, en partie, les actifs.

Ces nouvelles formes de travail permettent donc de répondre à la problématique des trajets domicile-travail en prenant en compte les spécificités de chaque espace et en apportant une réponse à leurs problèmes spécifiques. Cela va dans le sens de la mixité fonctionnelle en permettant de travailler dans les espaces résidentiels et ruraux. Tout en respectant la vocation de chaque espace, l'ensemble devient cohérent et flexible, en d'autres termes, adapté aux nouveaux modes de vie.

Les régions et agglomérations RUN ont donc des intérêts certains à favoriser une évolution du monde du travail dans ce sens, en complémentarité aux perspectives de développement dans le domaine des infrastructures de transport.

3.2. Le télétravail et le projet de Mobilité Neuchâtel 2030

Le projet de mobilité Neuchâtel 2030 expose les perspectives de développement des transports et de la mobilité dans le Canton de Neuchâtel à cet horizon. Il se base sur la complémentarité des modes de transports entre la route, le rail et la mobilité douce et prévoit la construction d'infrastructures d'importance. Pour le rail, il s'agit du RER neuchâtelois dont le principal tronçon est la ligne directe entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds, pour la route, il s'agit principalement du contournement des Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Les infrastructures de transport y sont considérées comme le liant entre les différentes régions du Canton, ce qui de manière pragmatique participe au rassemblement des régions et agglomérations. Dans ce sens, le rapport souligne, les interactions entre les espaces ruraux et urbains qui s'intensifient, ce qui rejoint aussi pleinement la stratégie d'alliance des Villes et des Régions. La création d'un seul espace cantonal organisé autour d'une agglomération vise à fédérer les forces du canton. Cet espace doit également s'appuyer sur des structures urbaines durables et connectées de la manière la plus optimale possible, ceci au service de toutes et tous. Aussi et pour éviter les engorgements dans les espaces urbains, il s'agit, ici, de profiter du potentiel de développement des régions. C'est dans ce cadre précis, que le développement du télétravail et la création d'espaces de coworking dans diverses régions du canton de Neuchâtel s'inscrit dans le projet de Mobilité 2030.

Cette flexibilisation du mode du travail, d'un point de vu spatial, est rendu possible par le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ceci ouvre donc des opportunités complémentaires aux infrastructures de transport. Dans ce sens, les problèmes générés par la mobilité sont solutionnés de manière globale et intersectorielle. En effet, les déplacements sont des actes socialement complexes, qui n'impliquent pas uniquement le fait-même de se déplacer mais aussi les raisons, les mœurs, les habitudes, les valeurs des individus en lien avec les déplacements. Dans ce cadre, des alternatives aux déplacements, tels que le télétravail et le coworking sont essentielles à un remodelage du système de mobilité d'un espace.

Les différents avantages du télétravail et du coworking cités plus haut résident, en partie, dans la réduction générale des déplacements domicile-travail. En effet, ces déplacements précis présentent le problème de s'effectuer aux mêmes heures et aux mêmes nœuds routiers. Ainsi leur diminution permet de diminuer la charge globale de trafic avec tous les avantages que cela provoque. Il ne s'agit donc pas de cantonner les travailleurs dans leurs espaces de résidence et d'appliquer une politique de mobilité coercitive mais, au contraire, de flexibiliser et rationaliser les trajets domicile-travail dans l'espace et dans le temps. En résumé, les espaces de coworking permettent d'adapter les trajets quotidiens des citoyens à leurs besoins réels de déplacement.

Conscient de l'importance des flux pendulaires dans le canton de Neuchâtel, un plan de mobilité pour les entreprises a été proposé en 2010, "*permettant de rationaliser l'ensemble des déplacements pendulaires et professionnels de leurs collaborateurs, dans le but de restreindre l'utilisation de la voiture individuelle*" (Office des transports du canton de Neuchâtel : 2010). Dans ce cadre, le télétravail et les espaces de coworking s'inscrivent

également dans ce plan de mobilité pour les entreprises, en étant une mesure, puisqu'ils sont une alternative à la pendularité.

3.3. Le télétravail, un canton, un espace

Dans son programme de législature 2013-2017, le Conseil d'Etat entend considérer le canton de Neuchâtel comme un seul espace constitué de quatre régions (Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) aux spécificités et aux rôles complémentaires. Le projet de mobilité Neuchâtel 2030 s'inscrit pleinement dans ce sens. L'idée étant que grâce à une mobilité efficace, le canton de Neuchâtel, parvienne à se rassembler, à rationaliser ses structures et à se réformer de l'intérieur pour rayonner vers l'extérieur avec comme moteur la concrétisation d'un espace unique.

Dans ce cadre, le développement du télétravail et la mise en œuvre d'un maillage d'espaces de coworking favoriserait la mixité fonctionnelle tout en respectant les espaces urbains comme des pôles économiques mais en assouplissant et flexibilisant les fonctions de chaque espace afin de s'adapter aux modes de vie actuels et en offrant des alternatives aux trajets domicile-travail. Il ne s'agit donc plus d'opposer les vocations de chaque espace et de les mettre en concurrence mais de les reconnaître et d'en faire des atouts car elles s'inscrivent dans une complémentarité concertée et anticipée. Ainsi la séparation spatiale des fonctions n'est plus subie par le caractère contraint des déplacements qu'elle induit mais elle est judicieusement planifiée, les déplacements n'étant plus systématiquement des nécessités.

Ainsi, le développement d'espaces de coworking s'inscrit dans la vision du Conseil d'État visant à unifier les espaces urbains et ruraux, et aussi à redynamiser l'ensemble des territoires du canton. Il s'agit, dans ce sens, d'une mesure parmi d'autres s'inscrivant dans cette tendance.

4. État des lieux du Coworking

4.1. Quelques exemples en Suisse romande

Le coworking est un phénomène récent qui se développe partout en Suisse. L'association suisse de coworking, [coworking-switzerland](http://coworking-switzerland.ch) propose, entre autres, une liste exhaustive des espaces de coworking en Suisse (http://coworking-schweiz.ch/?page_id=54)

En Suisse romande, la plupart des Cantons voient l'émergence de ces lieux, avant tout dans les espaces urbains. Par exemple, l'agglomération lausannoise propose cinq espaces (Eclau, Haldimand, Passage, Work'n Share, et UniverCité) de coworking qui permettent, ainsi aux utilisateurs de vivre leur activité professionnelle dans un réseau stimulant et novateur (<http://eclau.ch/>). À Fribourg, l'espace Colab Fribourg a ouvert en mai 2014 et propose huit places de travail fixes et six flexibles ainsi que toutes les infrastructures nécessaires à développer des activités professionnelles. Le canton du Valais a également vu, récemment, se développer un espace de coworking à Martigny.

Le Canton qui connaît actuellement le plus fort développement d'espaces de coworking est celui de Genève. L'agglomération genevoise compte déjà plusieurs espaces de coworking et, est actuellement en train d'en viser le développement vers un maillage d'espaces de coworking, dans le but d'agir sur la congestion du trafic, soutenu notamment par Interreg (<http://www.teletravail-geneve.com/>). À titre illustratif, la Muse est un espace de coworking

comprenant deux espaces de travail, l'un à Genève, l'autre à Lausanne. En 2013, elle comprenait 127 membres. <http://www.la-muse.ch/>. Ce projet de développement d'un réseau d'espaces de coworking nous a semblé particulièrement intéressant, voilà pourquoi nous présentons brièvement le projet ci-dessous.

4.2. Réseau de coworking à Genève

L'espace du Grand Genève compte déjà des espaces de coworking notamment en Ville de Genève. Dans l'idée de favoriser cette pratique dont les nombreux avantages sont soulignés par les porteurs de projet (bien-être au travail, compétitivité des entreprises, mobilité durable, relocalisation des actifs sur leurs territoires de résidence, stimulation de l'innovation et de l'entrepreneuriat) et à partir du constat de l'important changement du monde du travail produit par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un vaste projet a été initié à l'initiative de l'entreprise Ocalia (www.ocalia.fr) et du bureau Sofies (<http://www.sofiesonline.com>)¹. Ce projet ambitionne de faire du Grand Genève, le 1^{er} réseau maillé de lieux de travail partagé à l'échelle mondiale. Il est soutenu par le fond Interreg se réalise en partenariat avec les acteurs publics suivants: Grand Genève, Canton de Genève, Canton de Vaud, ARC, Région Rhône-Alpes, SIG, Chambre de Commerce, d'Industrie et des services de Genève et Caisse des dépôts et consignations.

Les objectifs plus précis du projet sont de:

- mesurer le potentiel réel que constituent les travailleurs de l'information sur le territoire et le nombre de places de travail à créer au sein de ces lieux compte tenu des lieux préexistants
- comprendre les modèles et les conditions de la viabilité de ces lieux de travail partagés
- identifier de potentiels investisseurs ou opérateurs de ces lieux
- construire des scénarii d'émergence d'un réseau maillé couvrant l'urbain mais aussi les zones périphériques
- mobiliser les acteurs locaux potentiellement intéressés (entreprises, pouvoirs publics, opérateurs, investisseurs, etc.)

Au printemps 2015, les résultats de l'étude d'analyse de l'opportunité ont été rendus publics et il en ressort principalement que la demande pour le télétravail est en croissance chez les employés et que l'une des motivations est la limitation des déplacements individuels domicile-travail. Parmi ces travailleurs enclins à faire du télétravail, 10% d'entre eux souhaiteraient pouvoir le faire dans un lieu de travail partagé.

Du côté des entreprises, le besoin d'accompagnement et le coût induit par la transition notamment au niveau de la logistique sont ressortis. Au niveau de l'offre, il apparaît que les lieux existants sont mal connus du large public et des entreprises et que l'offre n'est pas suffisamment maillée et réseautée pour attirer les grandes organisations. En zone peu dense, les lieux de travail collaboratif rencontrent des problèmes de rentabilité. Enfin, l'absence de gouvernance et de coordination globale du développement de ces lieux compromet leur développement.

¹ Ocalia est une entreprise française qui accompagne les acteurs publics qui souhaitent intégrer les TIC à leur projet de territoire, tant en ce qui concerne la **définition de stratégie territoriale dans le domaine du numérique qu'en assistance à la conduite opérationnelle de projet** et Sofies qui est basé en Suisse est une entreprise de conseil en durabilité, spécialisée en économie circulaire et en écologie industrielle.

4.3. Morez (France) : Espace de coworking en espace rural

L'exemple du centre de coworking de Morez a retenu notre attention car il se trouve hors d'une agglomération. Le Canton de Neuchâtel étant constitué d'une agglomération et de régions à caractère plus rural, il est apparu essentiel de présenter également un espace propre au deuxième type de territoire afin d'en saisir les différences. Nous avons donc visité cet espace et rencontré le représentant de la Cordée, l'entreprise gérant l'espace ainsi que l'animateur en date du 7 octobre 2015.

4.3.1. Description de l'espace de coworking de Morez

Morez est une petite ville industrielle (6'000 habitants) située dans le Haut-Jura à une dizaine de minutes de la frontière suisse. Un espace de coworking y a ouvert début 2014. L'espace de coworking est constitué d'une salle de travail en *open space*, deux salles de réunion et une cafétéria. La gestion de l'espace marche énormément sur la confiance, il y a un système de badge pour comptabiliser les heures. Cet espace est géré par La Cordée qui est une entreprise qui gère plusieurs espaces de coworking. Le lieu est essentiellement accessible en transport individuel et possède un parking à proximité. Concernant la connexion internet, la région ne possède pas la fibre optique, ce n'est pas nécessaire pour un tel espace (environ 15 places de travail), cela devient utile dès 40 places, selon les gestionnaires du lieu.

Les espaces de la Cordée sont gérés par des animateurs employés et la gestion est professionnelle. Cela sert à assurer un suivi et s'occuper des "mauvais côtés" (logistique, nettoyages, facturation etc...) mais si cela devient trop professionnel (type loueur de bureau), il n'y a plus l'aspect communautaire. Dans ce sens, la taille des espaces doit rester modeste et l'animation a également une grande importance.

4.3.2. Mise en place

L'espace de coworking de Morez a démarré par une rencontre entre le parc du Haut-Jura et la Communauté de Communes. L'idée étant d'apporter un soutien à l'espace pour le démarrage mais qu'à terme, il soit viable économiquement. Concrètement, le local appartient à la ville et les travaux ont été pris en charge, le loyer est gratuit durant les trois premières années et l'espace touche une subvention décroissante sur ces quatre ans. Les personnes rencontrées soulignent l'importance de la volonté politique pour ce type de projet. En ce moment et suite à l'exemple de l'espace de Morez, la Cordée a énormément de demandes pour établir de nouveaux lieux (une par semaine). À ce niveau-là également, le travail d'information et de sensibilisation à cette nouvelle forme de travail est souligné.

Avant d'ouvrir un espace de coworking, la Cordée effectue une étude de marché macro-économique. Ils déterminent également la catégorie socio-professionnelle et le taux de pendularisme qui sont des bons indicateurs. Mais globalement, les études sont très approximatives car le coworking est un projet très innovant et l'étude ne prend pas en compte l'effet d'information et de sensibilisation de l'ouverture d'un espace. L'outil crée la fonction. D'après l'étude menée à Morez, il y avait, au départ, un faible potentiel et le succès de l'espace a surpris, lors de l'ouverture de l'espace.

4.3.3 Avantages soulignés

Les avantages des espaces de coworking en territoire rural sont, notamment, que cela dynamise le territoire et que c'est très positif pour l'image de la Commune. Ce projet a fait passablement de bruit et fait parler de la Commune, engendrant ainsi une promotion territoriale. Au niveau des avantages pour les individus, il a été quantifié qu'un membre de la Cordée gagne 7'250 euros par an, grâce au réseau qui dope ses projets professionnels par le vivier de compétences que représente le réseau. Globalement, cela permet aux projets de devenir pérennes.

4.3.4. Utilisateurs – l'esprit du coworking

L'espace compte quinze membres et les salles de réunions sont parfois louées à des organismes. Les utilisateurs sont principalement des indépendants (journalistes, consultants) mais il y a également des salariés qui utilisent l'espace de coworking pour limiter leurs trajets. La moyenne d'âge est de 37 ans, mais il y a aussi des retraités, ou et des chercheurs d'emploi, par exemple. Entre 0 et 15 minutes de trajet pour venir, les gens viennent quotidiennement, entre 15 et 30, les gens viennent régulièrement mais cela demande une organisation, au-delà les gens viennent ponctuellement mais surtout pour les événements.

Les étudiants ne sont globalement pas intéressés à venir dans des espaces de coworking, ils y a quelques doctorants intéressés. Par contre, la Cordée travaille avec certaines universités pour créer des espaces internes. Les fonctionnaires ne sont pas réellement concernés en France par le coworking, car ils travaillent principalement sur des postes fixes. Les grandes entreprises sont souvent frileuses pour des raisons de confiance.

4.3.5. Événements

Des événements sont également organisés dans l'espace de coworking. Certains formels sont ouverts aux non-membres (conférences) et d'autres informels (sortie en VTT) sont réservés aux membres. Les événements ont pour but de souder la communauté. Pôle emploi, la sécurité sociale et la chambre du commerce viennent gratuitement organiser leurs événements. Dans ce sens, la présence de l'espace a permis d'attirer ce genre d'activités à Morez. La part "événements" fonctionne bien, ils sont gratuits et il y a une demande sur le territoire.

4.3.6. Communication

Lors de l'ouverture de l'espace, la communication a été et, est toujours importante. Cela s'est fait par des flyers mais surtout sur le web (linkedin, viadeo). Dans la communication, un important travail d'information est constaté. Il s'agit donc d'expliquer, informer et sensibiliser les gens à cette nouvelle forme de travail.

4.3.7. Suites futures éventuelles

Les personnes rencontrées sont ouvertes à faire visiter leur espace si cela peut s'avérer utile par la suite pour les institutions et collectivités. En général, les gens comprennent en visitant les lieux, et cela permet de sortir de l'image du coworkeur "hippie au jeans troués". Pour de plus amples démarches, le représentant de la Cordée est également disposé à venir présenter le projet dans le Canton de Neuchâtel et il est possible, à terme, d'envisager une collaboration. La Cordée peut soit, réaliser une étude pour aider les collectivités et/ou ouvrir un lieu.

4.4 Dans le Canton de Neuchâtel

Pour l'instant, dans le Canton de Neuchâtel, les espaces de coworking sont présents uniquement dans les agglomérations. Afin de disposer d'un exemple d'espace de coworking en territoire plus rural, nous avons présenté l'exemple de Morez en France. Le concept est très récent et nous avons pris connaissance d'une structure *Coworking-Neuchâtel* qui gère un espace à Neuchâtel et un autre à la Chaux-de-Fonds ainsi que de l'Association *l'Artiste entrepreneur* qui a tout récemment ouvert un espace de coworking à Neuchâtel.

L'espace Coworking-Neuchâtel est très récent puisqu'il a vu le jour au milieu de l'année 2014 en ville de Neuchâtel à proximité de la gare (rue des Sablons 2 2000 Neuchâtel). Pouvant accueillir une dizaine de personnes pour du travail individuel ou des séances avec leurs clients, l'espace de coworking permet aux utilisateurs de rencontrer de nouvelles personnes, partager des idées et des expériences avec les coworkeurs durant les pauses. Par ailleurs, cette association a ouvert en septembre 2015 à la Rue du Crêt, un second espace de coworking à la Chaux-de-Fonds.

L'espace, Le Bureau, avait été créé à Neuchâtel, mais a fermé en septembre 2015. Cet espace était composé d'un restaurant qui comprend un petit espace de coworking avec internet, imprimante, matériels de séance. Les incompatibilités entre les horaires de bureau et les services du restaurant ont eu raison de cet espace de travail. D'autres espaces, très récemment ouverts sont également disponibles à Neuchâtel, tel qu'à Serrières.

4.2.1. Description de l'espace de coworking de Neuchâtel - Neuchâtel

L'espace est constitué de quelques places de travail (7-8), des casiers et une salle de réunion sont disponibles pour les travailleurs. Il se situe près des transports publics mais il est difficile d'y accéder en voiture (places de parc limitées). Cet espace est lié à celui de la Chaux-de-Fonds (rue du Crêt). L'espace de la Chaux-de-Fonds, ouvert en septembre 2015, dispose de 3 salles de réunion, d'une cuisine et d'une cafétéria. <https://coworking-neuchatel.ch/>

4.2.1.2. Démarches pour l'ouverture

L'espace de coworking de Neuchâtel est avant tout, la réunion de travailleurs ayant les mêmes demandes et besoins puisqu'après un envoi sur Facebook, une quinzaine de personnes se sont rassemblées pour créer une association en novembre 2014 et pour construire l'espace idéal dans lequel ils désiraient travailler. Ce n'est que dans un second temps que l'espace physique a été trouvé à la rue des Sablons. Aucune étude préalable n'a été réalisée, puisque selon le co-fondateur, Sedat Adiyaman, ce nouveau mode de travail est encore très peu connu par la population. Jusqu'à présent, les entreprises et les collectivités n'ont pas été approchées pour leur proposer une collaboration, ce sont exclusivement les travailleurs qui réalisent les démarches pour utiliser l'espace de coworking.

La gestion de l'espace de coworking (abonnement, facturation, gestion des lieux) se fait, pour l'instant, de manière bénévole, mais cette manière de faire montre peu à peu ses limites puisque, gérer deux espaces demande un important investissement en temps.

4.2.1.3. Utilisateurs

Les profils des utilisateurs sont très variés (indépendants, personnes en recherche d'emploi), mais ce sont rarement des personnes ayant terminé récemment leur cursus de formation.

Les utilisateurs bénéficient des connaissances, d'une création de lien, du réseau et des initiatives des autres coworkers, ce qui est bénéfique au développement d'activités professionnelles. Selon le co-fondateur, l'espace de coworking est à la fois un outil de travail, une communauté d'innovation, un service d'entre-aide pour les individus et un workshop de réflexion. *Come for the space, stay for the people!*

Les espaces de coworking sont aussi utilisés pour la formation, puisque l'espace de Neuchâtel propose de nombreuses sessions d'*afterwork*, notamment autour des thématiques du monde professionnel et de l'innovation. Celles-ci connaissent un succès satisfaisant, sont appréciées par les utilisateurs et permettent également de promouvoir ces espaces encore très peu connus de la population.

Afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, il est également régulièrement loué en soirée ou le week-end à des sociétés locales ou d'autres groupes d'intérêt.

4.2.1.4. Perspectives

Les fondateurs de l'espace sont actuellement en réflexion sur les possibilités d'évolution de leur espace. L'éventualité de professionnaliser une partie de la gestion est envisagée. De plus, le système associatif montre ses limites en termes de temps à disposition pour la communication. Sedat Adiyaman, le co-fondateur rencontré, est à disposition pour toute proposition de collaboration sur un projet à venir.

4.2.2. L'artiste entrepreneur

L'artiste entrepreneur est un espace de coworking qui a débuté au début de l'année 2015 et qui s'est officialisé en septembre 2015, notamment par le lancement d'un site internet exposant le concept (<http://www.artentrep.ch/>). Le concept s'est mis en place suite au besoin de disposer d'un espace professionnel, à temps partiel pour des activités professionnelles indépendantes. Le fondateur, Mickaël Hänni, en a lui-même l'utilité, de même que son épouse (besoin de calme pour l'écriture et reconversion professionnelle).

L'espace compte actuellement cinq membres et pourrait en accueillir jusqu'à maximum 7. Le principe d'utilisation de l'espace est que chacun dispose individuellement d'une tranche horaire dans la semaine pour du travail individuel, au calme, ou pour rencontrer des clients. Les coworkers sont choisis pour leurs compétences complémentaires, ce qui permet de créer des synergies. Actuellement, on y trouve des professionnels du marketing d'image, du coaching, de la psychologie et du milieu artistique. Depuis la mise en ligne du site internet et d'une petite annonce immobilière, de nombreuses demandes parviennent au fondateur. Les coworkers se retrouvent également pour des événements, notamment pour échanger leurs difficultés relatives à leur activité professionnelle. L'idée de mettre en place des soirées à thème, selon les besoins, va bientôt se mettre en place.

L'idée de l'espace est de permettre à des entrepreneurs de développer une activité annexe à temps partiel. Cela part du constat que de nombreux projets novateurs ne voient jamais le jour, faute d'espace professionnel adéquat pour les mettre en place. Ainsi le lieu se veut être un stimulateur de projet.

Actuellement, le fondateur n'entend pas développer le concept à court terme mais, à moyen/long terme et selon la demande, il est envisageable d'ouvrir un deuxième espace ou d'opter pour un local plus grand, tout en restant dans la simplicité.

4.5 Analyse SWOT du coworking dans le Canton de Neuchâtel

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'initiateurs motivés - Réseau initial d'utilisateurs - Premières expériences dans le Canton de Neuchâtel - Bon démarrage du concept - Les événements permettent de faire connaître - Forte demande et curiosité 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de communication des projets - Pas de partenariats institutionnels ou avec des entreprises - Système associatif ne permet pas un important développement - Manque de coordination du concept
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Pas de concurrence / presque tout est à faire - Le concept s'inscrit dans les politiques actuelles – permet d'envisager un soutien des collectivités publiques - Utilisation possible par les collectivités (rurales) pour redynamiser les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de cette nouvelle forme de travail par la population - Le grand public ne se sent pas concerné - Couverture réseau insuffisante par endroit

5. Recommandations et pistes de réflexion

5.1 Pour favoriser le concept dans le Canton de Neuchâtel

En regard du tableau ci-dessus, il est possible de constater que les espaces de coworking se développent actuellement en milieu urbain, mais ceux-ci possèdent des systèmes associatifs fragiles, qui ne permettent pas d'investir un temps considérable et des moyens financiers importants dans la communication. C'est pourquoi, ces espaces sont peu connus, la population mal informée et les institutions mal intégrées à ce réseau. Afin de pallier ces difficultés, rencontrées par les tenanciers de ces nouveaux espaces de travail, il s'agirait de professionnaliser la gestion des lieux de coworking et/ou d'intégrer les collectivités pour, la communication et la coordination entre les espaces.

Les éléments cités ci-dessus sont des recommandations qui ont émergées après la rencontre avec plusieurs gestionnaires d'espaces. Il s'agit désormais de proposer des éléments permettant d'encourager la mise en place d'espace de coworking dans le canton de Neuchâtel.

Les éléments favorisant le coworking:

- L'information/communication: à la population, aux entreprises et aux institutions
- L'accessibilité est un élément-clé dans l'attractivité des espaces de coworking, aussi bien pour les individus, que les entreprises ou les collectivités
- Le développement d'espaces de coworking ("faire plus que de location d'espace") en créant des événements, des formations, des échanges de compétences en une communauté
- Une couverture internet haut-débit
- Le partage des expériences entre les gestionnaires d'espace de coworking,

- Les partenariats avec les institutions
- La collaboration des cantons/pays voisins (Jura bernois, Vaud, Franche-Comté)
- La mise en lumière d'un projet/espace marquant pour faire connaître le concept dans les médias et faire rayonner son importance (développement du projet existant, mise en place d'un nouvel espace).
- L'aide des collectivités publiques, grâce auxquelles les espaces de coworking en milieu rural se développent et se font connaître plus facilement

5.2. Mise en place: mise en réseau des acteurs – coordination

Afin de mettre en place ces différentes recommandations, nous proposons, la mise en place d'une plateforme d'échange des différents acteurs concernés par le concept du coworking. Cela permettrait une coordination globale à l'échelle du Canton, du développement de ces espaces et permettrait d'assurer, dans une certaine mesure, le bon fonctionnement des nouveaux espaces. Les objectifs de cette plateforme seraient:

- L'échange de bonnes pratiques et la mise en relation des différents acteurs
- La stimulation et la coordination du développement des espaces de coworking dans le Canton de Neuchâtel et les espaces limitrophes
- La mise en commun du travail d'information, de sensibilisation et de communication.
- Éventuellement la mise en réseau concrète des espaces

Concrètement, au niveau des acteurs concernés, il s'agirait de réunir:

- Des gestionnaires d'espaces de coworking
- Les collectivités publiques (Villes, grandes Communes, régions RUN)
- Certains services cantonaux (Neco)
- CNCI pour représenter les entreprises
- Év. institutions intéressées telles que l'unine, HE-Arc

Concernant la mise en place d'espaces de coworking en dehors de l'agglomération, nous recommandons un soutien des collectivités publiques. Au niveau du Canton, la possibilité d'un financement LPR peut être envisagée, sinon d'autres types de soutien financier de l'Etat? Ce type de projet est, à l'image de l'espace de Morez, très porteur pour l'image d'une région, ce qui pourrait intéresser les régions concernées par des processus de fusion (Entre-deux-Lacs, Béroche, Montagnes neuchâteloises) ou intéressées par des projets de développement économique et de redynamisation du territoire (Val-de-Travers, crédit pour la promotion démographique et économique / Val-de-Ruz, s'intègre dans le concept d'écologie industrielle).

6. Conclusion

Ce rapport se penche sur le concept de coworking en tant que réponse aux problématiques de mobilité et de redynamisation des espaces périphériques. Il s'inscrit ainsi dans la vision du Conseil d'Etat, un Canton, un espace. Cependant, tel qu'évoqué dans l'introduction, le coworking représente une mesure qui doit s'inscrire dans une dynamique d'évolution des modes de vie et de déplacement pour promouvoir une mobilité durable, optimale et un nouveau dynamisme dans les espaces périphériques. Ainsi, parallèlement au concept de coworking, d'autres mesures doivent être envisagées pour solutionner ces problèmes.

Concernant le monde du travail, il peut s'agir, plus largement de la démocratisation du télétravail et, dans ce sens, un travail important de sensibilisation doit être engagé aussi bien au niveau des entreprises que des particuliers. En plus d'agir sur les questions de lieu de travail, la flexibilisation des horaires doit également être envisagée. En effet, celle-ci permettrait une optimisation de l'utilisation des infrastructures de transport en répartissant mieux les flux au fil de la journée.

Rappelons qu'en Suisse les déplacements pour raisons professionnelles ne représentent pas la part la plus importante des déplacements (24%). Ceux liés aux loisirs sont nettement plus importants (40%) (OFS 2015: 18). Ainsi une des pistes à creuser pour un effet notable de la diminution des déplacements serait d'élargir la problématique aux autres raisons de se déplacer, par exemple, par des mesures incitatives sur les prix ou encore par des actions de sensibilisation et d'encouragement d'utilisation des offres de loisirs locales.

La problématique est large et le potentiel d'effets positifs important. Dans ce sens, la mise en place de mesures concrètes comme le coworking, s'inscrivant dans ces différentes visions doit permettre en plus des effets concrets de réduction des déplacements et de redynamisation de l'économie locale, de participer à la sensibilisation de la population et des collectivités publiques sur ces problématiques et ainsi amorcer un virage dans le développement régional vers l'alliance des Villes et des Régions.

7. Références

ARTENTREP, l'artiste entrepreneur: espace de coworking à Neuchâtel, chemin des Valangines 4, <http://www.artentrep.ch/> Consulté le 15.10.2015

CHAMBRE NEUCHATELOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (CNCI): Télétravail, une forme de travail qui s'installe progressivement, revue repères, n°169 – Juillet/août 2014.

CONFÉDÉRATION SUISSE (2014): Portail PME, les avantages du Coworking. <http://www.kmu.admin.ch/aktuell/00513/03944/03982/index.html?lang=fr>. Consulté le 29.09.2014

COWLICO (2013) : les multiples avantages du télétravail. <http://www.cowclico.com/télétravail-coworking/> Consulté le 22 septembre 2015.

COWORKING NEUCHATEL: espace de travail partagé à Neuchâtel (rue des Sablons 2) et à la Chaux-de-Fonds (rue des Crêts) . <https://coworking-neuchatel.ch/> Consulté le 15.10.2015

COWORKING SWITZERLAND: réseau national d'espaces de coworking. <http://coworking.ch/> Consulté le 15.10.2015

EBN/ENTREPRISE GLOBAL (2012): Coworking, collaborative spaces for microentrepreneurs, technical notes, daté du 1er octobre 2012. Bruxelles.

ECODEV (www.Ecodev.ch) : le télétravail une culture d'entreprise chez Ecodev. P:\General\Docs_de_reference\ManagementTerritorial_Generalites\Coworking\DocsDeReference\LienEtReferences\EntreprisesFavorisantLeTeletravail\ecodev sàrl – agence web et services informatiques - Le télétravail, une culture d'entreprise chez Ecodev.htm. Consulté le 15.10.2015

ESPACE SIMPLON 8: Le coworking, pour qui, pour quoi?, espace de coworking du Valais, Martigny <http://www.espacesimplon8.ch/>. Consulté le 24 octobre 2015

GAUTHEY MARC-ARTHUR (2014) : Le coworking pour pacifier la ville. <http://magazine.ouishare.net/fr/2014/02/le-coworking-pour-pacifier-la-ville/>. Consulté le 22 septembre 2015.

GUYOT UNGER OLIVIA (2013) : Le télétravail dans le droit suisse. <http://www.hrtoday.ch/fr/article/le-t-l-travail-dans-le-droit-suisse> Consulté le 22 septembre 2015.

LISTER et HARNISH (2011): The shifting nature of work in the UK, Bottom Line Benefits of Telework, February 2011, Telework Research Network

MORISSET (2008): Télétravail, travail nomade :le territoire et les territorialit_es face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production. Cybergeog : Revue européenne de géographie / European journal of geography, UMR 8504 G_eographie-cit_es, 2004, pp.1. <halshs-00325665>

MUTINERIE (2011) : La pyramide de Maslow adaptée au télétravail. <http://www.mutinerie.org/vers-un-exode-urbain-numerique/#.UYIImLVMq9q> Consulté le 16 octobre 2015.

NEUCHÂTEL (2015) : Neuchâtel Mobilité 2030 – Stratégie cantonale, rapport du Conseil d'État au Grand Conseil, <http://www.ne.ch/medias/Documents/15/07/RapportMobilite.pdf> Consulté le 23 septembre 2015

NOVA NICOLAS (2012) : L'alchimie des Tiers-Lieux, millénaire3.
<http://www.millenaire3.com/Affichage-de-la-ressource.122+M5f352643c9b.0.html> (consulté le 22 septembre 2015)

OFFICE FEDERALE DES STATISTIQUES (2015): mobilité et transports, statistique de poche 2015, Neuchâtel.

SERVICE DES TRANSPORTS (2010) : Plan de Mobilité d'entreprises, Neuchâtel 2010-2011.
http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/Documents/plan_mobilite_entreprise_ne_2010_11.pdf
Consulté le 22 septembre 2015.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL (2011): Projet de territoire, Version adoptée par le Conseil d'Etat, juin 2011.
http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Documents/02_Plan_directeur_cantonal/Projet_territoire.pdf
Consulté le 23 septembre 2015.

7.1 Revue de presse

Le Nouvelliste : Indépendants, mais pas seuls :

<http://www.lenouvelliste.ch/articles/lifestyle/sante/independants-mais-pas-seuls-321714>

ArcInfo : Le coworking, c'est un état d'esprit, pas juste un bureau :

<http://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/le-coworking-c-est-un-etat-d-esprit-pas-juste-un-bureau-419157>

CanalAlpha: Travailler au bureau, comme à la maison :

<http://www.canalalpha.ch/actu/travailler-au-bureau-comme-a-la-maison/>

RTS: Le télétravail, une solution à la crise de la mobilité? :

<http://www.rts.ch/play/tv/operations-speciales/video/le-teletravail-une-solution-a-la-crise-de-la-mobilite?id=7044048>

24Heures : L'État de Vaud signe pour le télétravail: <http://www.24heures.ch/vaud-regions/etat-vaud-teletravail/story/25220924>